



Plan de partenariat
Gala Distinction- Synergie 2017
31^e Édition

CÉLÉBRONS LES ENTREPRENEURS D'ICI !

C'est avec plaisir que nous vous invitons à participer à la 31^e édition des Prix distinction de la Chambre de Commerce de Haute-Yamaska et région qui aura lieu à l'Hôtel Castel & Spa confort le 27 mai 2017.

Élaboré autour du thème de la SYNERGIE, l'évènement s'inscrit dans un mouvement de renouveau et de grande visibilité pour les entrepreneurs d'ici que nous valoriserons et mettrons de l'avant au cours de l'évènement. Réseautage, divertissement, gastronomie et distinction, voilà ce que vous retrouverez au Gala Distinction – Synergie 2017, le plus important concours reconnaissant le dynamisme des entreprises et des entrepreneurs de la Haute-Yamaska. Près de trois cent invités sont attendus.

LE SUCCÈS DES ENTREPRISES D'ICI VOUS TIENT À CŒUR ?

Afin de donner vie au projet, nous invitons les entreprises et organismes de la région à contribuer financièrement à l'évènement. Compte tenu de la nature de l'évènement, il s'agit d'une excellente opportunité pour établir sa notoriété au sein de la communauté d'affaires de la région en bénéficiant d'opportunités de visibilité uniques.

Voici les différentes possibilités de contributions liées au Gala Distinction – Synergie 2017 :

PRÉSENTATEUR DU GALA DISTINCTION – Synergie 2017 **3 000\$**

1 partenaire

L'entreprise qui aura le privilège de détenir le titre de Présentateur du Gala obtiendra la visibilité la plus étendue. En étant associé au plus prestigieux concours de reconnaissance du succès des entreprises de la Haute-Yamaska, ce présentateur bénéficie également de retombées publicitaires et rayonne par son engagement dans le développement de la communauté d'affaires de la région.

Visibilité accordée :

- Le partenaire présentateur se verra nommé à toutes les mentions du Gala : « Le Gala des Prix Distinction (*votre entreprise*) de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région »;
- Mention du nom du partenaire dans toute publicité reliée au gala, accolé au nom du Gala : Infolettres et publipostage électronique aux membres et publicité journal, radio, etc.;
- Logo du partenaire sur la couverture du programme de la soirée, déposé sur les tables;
- Projection du logo du partenaire sur les écrans géants lors de la soirée;
- Remise en personne du trophée associé à la catégorie par un représentant du partenaire;
- 2 billets gratuits pour assister au Gala le samedi 21 mai 2017.

Collaborateur du Gala Distinction – Synergie 2017 **2 000\$**

2 partenaires

Les entreprises qui auront le privilège de détenir le titre de Collaborateur du Gala obtiendront une grande visibilité. En étant associé au plus prestigieux concours de reconnaissance du succès des entreprises de la Haute-Yamaska, ce présentateur bénéficie également de retombées publicitaires et rayonne par son engagement dans le développement de la communauté d'affaires de la région.

Visibilité accordée :

- Mention du nom du partenaire dans toute publicité reliée au gala, accolé au nom du Gala : Infolettres et publipostage électronique aux membres et publicité journal, radio, etc.;
- Logo du partenaire sur la couverture du programme de la soirée, déposé sur les tables;
- Projection du logo du partenaire sur les écrans géants lors de la soirée;
- Remise en personne du trophée associé à la catégorie par un représentant du partenaire;
- 2 billets gratuits pour assister au Gala le samedi 21 mai 2017.

COCKTAIL DE BIENVENUE **1 500\$**

1 partenaire

L'objectif est d'offrir au partenaire la création d'un événement relié au cocktail : accueil par le personnel du partenaire, pancarte d'identification, remise de produits ou d'échantillons, etc. De plus, le partenaire pourra profiter de la visibilité suivante :

- Affiche indiquant le logo du commanditaire à l'endroit de service du cocktail;
- Logo du commanditaire dans le programme de la soirée, associé au cocktail et déposé sur les tables;
- Logo du partenaire dans toute publicité reliée au gala : Publipostage électronique aux membres et publicité journal;
- Projection du logo du commanditaire sur les écrans géants lors de la soirée;
- 2 billets gratuits pour assister au Gala le samedi 21 mai 2017.

TROPHÉES

1 500\$

1 partenaire

Les trophées remis aux finalistes et aux gagnants dans chaque catégorie sont un témoignage permanent de la reconnaissance obtenue lors du Concours. Le partenaire des trophées bénéficie de la visibilité étendue de son entreprise auprès des endroits qui arboreront fièrement le trophée des Prix Distinction, et ce, toute l'année durant.

Visibilité accordée :

- Logo du partenaire sur chaque trophée remis aux gagnants et sur les plaques remises aux finalistes de chaque catégorie;
- Logo du partenaire dans toute publicité reliée au gala : Publipostage électronique aux membres et publicité journal;
- Logo du commanditaire dans le programme de la soirée, déposé sur les tables;
- Projection du logo du commanditaire sur les écrans géants lors de la soirée;
- 2 billets gratuits pour assister au Gala le samedi 27 mai 2017.

VIN

2 partenaires

1 000\$

- Logo du partenaire dans le programme de la soirée, associé au vin et déposé sur les tables;
- Projection du logo du commanditaire sur les écrans géants lors de la soirée;
- Mention des partenaires associés au vin par l'animateur lors de la soirée;

REPAS

1 000\$

2 partenaires

- Logo des partenaires dans le programme de la soirée, associé au repas et déposé sur les tables;
- Projection du logo des partenaires sur les écrans géants lors de la soirée;
- Mention des partenaires du repas par l'animateur lors de la soirée.

PRÉSENTATEUR DE CATÉGORIE

1 000\$

19 partenaires

Le concours des Prix Distinction regroupe un total de 19 catégories. Chaque catégorie présente 3 nominations.

Liste des catégories disponibles

Agro-alimentaire : Vise à reconnaître les producteurs locaux et les artisans transformateurs des produits du terroir qui se sont distingués par la qualité de leurs produits, la créativité de leur stratégie de commercialisation et/ou de distribution, leur innovation ainsi que leur croissance.

Travailleur autonome : Vise à reconnaître les travailleurs autonomes qui se sont distingués par leur originalité et innovation, la qualité de leurs produits et services, leur service à la clientèle et leur stratégie de visibilité. Est considéré travailleur autonome toute personne opérant une entreprise individuelle, qui en assure les risques financiers et qui possède ses outils de travail.

Organisme communautaire et économie sociale: Vise à reconnaître les organismes communautaires et à économie sociale qui se sont distingués par le développement de projets, la qualité de leurs services et leur capacité à innover et à mettre en place des stratégies de visibilité uniques afin de faire connaître leurs produits et services.

Commerce de détail de 10 employés et moins : Vise à reconnaître les commerces ayant pignon sur rue. L'entreprise s'est distinguée par l'expérience client offerte, le service à la clientèle, le design intérieur et extérieur, la stratégie de commercialisation, le développement et la croissance de l'entreprise, devenant un exemple à suivre pour tous les commerçants.

Commerce de détail de plus de 10 employés : Vise à reconnaître les commerces ayant pignon sur rue et qui s'adresse aux consommateurs. L'entreprise s'est distinguée par l'expérience client offerte, le service à la clientèle, le design intérieur et extérieur, la stratégie de commercialisation, le développement et la croissance de l'entreprise, devenant un exemple à suivre pour tous les commerçants.

Entreprise de services de moins de 10 employés : Vise à reconnaître les entreprises de services qui se sont distinguées par la qualité de leurs produits et services, leur service à la clientèle, leur stratégie de visibilité.

Entreprise de services de 10 employés et plus : Vise à reconnaître les entreprises de services qui se sont distinguées par la qualité de leurs produits et services, leur service à la clientèle leur stratégie de visibilité.

Entreprise touristique et hébergement : Vise à reconnaître les entreprises ayant initié une amélioration majeure ou s'étant démarquées dans les 12 derniers mois afin de bonifier leur attractivité. Se sont distinguées par la qualité du service à la clientèle, par l'expérience client, ainsi que par leur apport dans la région.

Restaurateur : Vise à reconnaître les restaurateurs ayant initié une amélioration majeure ou s'étant démarqué dans les 12 derniers mois. L'entreprise se démarque par l'expérience client offerte, le service à la clientèle, l'ambiance, le design, devenant un exemple à suivre pour tous les restaurateurs.

Jeune entreprise : Vise à reconnaître les jeunes entreprises, en affaires depuis moins de 3 ans qui se sont distinguées par la qualité de leurs produits et services par leur progression, par leur stratégie de visibilité (réseaux sociaux, site web, boutique en ligne) ainsi que par leur capacité à innover.

Relève d'entreprise : Vise à reconnaître l'entreprise qui a entamé ou qui a réussi avec succès le processus de transfert d'entreprise interne ou externe (famille-cadre-employé). Le processus doit être en action depuis au moins un an.

Entreprise manufacturière de 20 employés et moins : Vise à reconnaître l'entreprise manufacturière qui s'est distinguée par sa productivité, l'innovation, la valeur ajoutée de ses produits, l'ouverture sur les marchés, sa compétitivité et son style de gestion.

Entreprise manufacturière de plus de 20 employés : Vise à reconnaître l'entreprise manufacturière qui s'est distinguée par sa productivité, l'innovation, la valeur ajoutée de ses produits, l'ouverture sur les marchés, sa compétitivité et son style de gestion.

Innovation : Vise à reconnaître l'entreprise s'étant démarquée par le développement et la mise en place de procédures, de produits, ou de politiques innovatrices dans son secteur et qui a eu un impact majeur pour l'entreprise.

- **Personnalité d'affaires de l'année** : Ce prix ne demande pas de mise en candidature. Il est décerné par le jury suite à des propositions faites par les membres. Souligne la contribution d'un entrepreneur au développement économique de la région. Il se démarque pour l'ensemble de ses réalisations et son esprit d'entrepreneurship exceptionnel.
- **Coup de cœur de la soirée** : Vote du public à la fin de la soirée parmi les entreprises nominées (les gagnants sont exclus).
- **Hommage à un bâtisseur** : Ce prix ne demande pas de mise en candidature. Ce prix est attribué à une personne qui s'est brillamment illustrée tout au long de sa carrière dans le domaine économique de notre région ou au sein de sphères d'activités ayant des retombées de nature économique tels : la culture, le sport, la politique, etc.
- **Entreprises du mois** : Ce prix ne demande pas de mise en candidature. Il vise à faire une mention spéciale aux entreprises ayant été reconnues par la Chambre au courant de l'année.
- **Employés du mois** : Ce prix ne demande pas de mise en candidature. Il vise à faire une mention spéciale aux employés ayant été reconnus par la Chambre au courant des de l'année.

Visibilité reliée à la présentation d'une catégorie (14 catégories disponibles)

- Remise en personne du trophée associé à la catégorie par un représentant du partenaire ;
- Affichage du logo en introduction lors de la présentation des candidatures de la catégorie ;
- Mention du partenaire lors de la présentation de la catégorie par l'animateur.